

Compte-rendu du GT concernant les moyens de vie scolaire AED

Date : 23 mai 2022 en visio.

iD était représenté par Sylvain LETHEUX et Anne LIVET

Concernant les moyens Vie scolaire –CPE :

Après le désaccord exprimé du SNPDEN sur la création d'un poste de CPE au collège V. Hugo, ID a choisi d'orienter le débat sur des points de la grille « proposition de critères.... ».

Un GT avait eu lieu en janvier 2022, un 2nd était attendu, mais à notre surprise, les impacts de cette nouvelle grille ont été découverts en CTA et les effets sur les lycées sont importants notamment en raison de l'abandon du critère effectif total. Si l'on comprend le souci de rééquilibrage qu'a voulu intégré le Rectorat, il ne doit pas oublier les charges actuelles sur les lycées.

Avec le nouveau bac, les élèves sont présents dans les lycées en continu et nécessitent donc un accompagnement plus important. De même que la gestion de plus en plus déconcentrée du bac nécessite souvent une contribution du service VS.

Interrogation aussi sur le fait que les élèves de CPGE comptent la moitié d'un élève de BTS alors que leur profil est identique maintenant (cette remarque vaut aussi pour le barème des AED).

Le critère « organisation de la vie scolaire » a été soulevé. En effet, le nombre d'ETP AED, générant des points est le nombre réel, alors que certains établissements n'ont pas la totalité des AED auxquels ils devraient avoir droit : ils subissent donc la double peine.

La nouvelle grille ne sera pas intégrée avant la rentrée 2023. Nous avons mentionné que si les personnes changent, les écrits restent.... Aussi, nous aimerions que des changements soient écrits.

Concernant les moyens Vie scolaire –AED :

- Etonnement que certains établissements soient largement sous-dotés par rapport aux emplois théoriques alors que d'autres sont sur-dotés
- Somme des ETP théoriques = 1170,53 alors que le nombre d'ETP pérennes est de 1087, il y a donc un déficit de 83,53 postes : le rectorat a-t-il prévu une embauche massive ? Un rééquilibrage progressif est-il prévu pour les établissements très déficitaires ?

=> Le rectorat ne connaît pas encore le nombre de postes ETP en AED pour la rentrée 2022 (d'ici 15 jours)

Pour arriver à un solde nul, une possibilité serait de multiplier par le ratio nb ETP AED/ nb emplois théoriques, soit 0,93, mais il faudrait quand même rééquilibrer les grands écarts.

- Autre proposition d'ID, ne pas tenir compte du seul critère du nombre de bâtiments mais aussi de la surface totale de l'établissement.
- Les effectifs utilisés dans le tableau (pour l'internat, la demi-pension, effectif selon les cycles...) sont ceux issus du constat de rentrée début octobre mais cela n'est pas satisfaisant car pas assez proche des effectifs réels de l'année...pourquoi ne pas se baser sur ceux du mois de janvier ?
- Pour la DP, les formules variées sont peut-être à mieux intégrer.
- Le rectorat s'est engagé à faire une deuxième réunion